Un vol de 70,000 francs.

Il y a une quinzaine de jours, MM. Verley, Decroix et Cie, banquiers, rue Royale, à Lille, recevaient de Paris une lettre de la compagnie d'assurances le *Nord* les informant qu'une dame se présenterait à la caisse avec des traites émanant de cette compagnie.

En effet, deux ou trois jours après, la dame se présentait, et ce trois fois, et touchait différentes sommes montant à 70,000 francs. Elle disait s'appeler Mme de Varenne.

Les traites présentées portaient bien l'estampille de la compagnie le *Nord*, la signature, quoiqu'illisible ressemblait, à s'y méprendre, à celle de l'agent général de ladite banque.

Pourtant, au moment de faire le troisième paiement, le caissier s'aperçut que la traite présentée n'était pas valable pour une formalité qui n'y était point écrite. Il dit donc à la dame de revenir, qu'il allait renvoyer la traite au Nord et qu'aussitôt revenue il la ferait payer. Le lendemain, madame de Varenne se présentait au guichet du caissier et lui demandait le montant du billet avec tant d'instances que celui-ci, sur ordre de son patron, paya.

Quelle ne fut pas la surprise des patrons quand ils reçurent une lettre de la Compagnie le Nord leur apprenant qu'ils avaient été victimes d'un habile escroc et de sa complice. Sur le champ, le signalement de la dame fut établi et envoyé dans toutes les directions; et la police de sûreté de Paris a mis mardi dernier en état d'arrestation la trop pressée voleuse ainsi que son mari, qui est employé de la compagnie d'assurances le *Nord*. Il avait soustrait des imprimés de traites et écrit les lettres d'avis, dont d'ailleurs MM. Verley, Delcroix et Cie n'avaient pas manquer d'accuser réception.

Le mari, en outre de son emploi au *Nord*, où il n'était occupé que deux jours par semaine, était à la tête d'une imprimerie qui lui rapportait de gros bénéfices. On estime sa fortune à environ 120,000 francs. Il paraît donc [illegible] able que la question de responsabilité entre la banque de Lille et la compagnie le *Nord* n'aura pas à être soulevée, le coupé étant en situation de rembourser le montant des faux.

On s'explique difficilement les [illegible] qui l'a poussé à les commettre.

La femme qui, à ce que l'on s[illegible], est très connue à Paris comme une femme mondaine, a été arrêtée au moment où, revêtue d'un grand deuil, elle se disposait à prendre des objets et des papiers importants et à quitter la France avec son trop heureux époux.

Le parquet de Lille poursuit activement l'affaire.

— WAMBRECHIES. — Deux accidents se sont produits successivement sur le chantier de construction au fort de Vert-Galant. Dans la journée du 15, la rupture d'un échafaudage mal équilibré a failli coûter la vie à deux maçons qui n'ont reçu, il est vrai, que des contusions peu graves.

Le lendemain matin, trois autres maçons ayant établi un nouvel échafaudage et ne tenant pas compte de l'accident de la veille et des observations que leur avait faites le maître-ouvrier ont été victimes de leur imprudence. L'échafaudage s'est écroulé, les entraînant dans sa chute. Leur état, sans être désespéré, inspire beaucoup d'inquiétudes.

— OBLIES. — M. l'abbé Sellier, ancien curé d'Oblies-lez-Bavay, est décédé, à l'âge de 81 ans à Maisnières où ses funérailles ont eu lieu hier.

M. Sellier avait été pendant 28 ans curé d'Oblies.

— DOUCHY. — M. Parent, cultivateur à Douchy, entrant lundi vers quatre heures du matin dans ses écuries, y trouva son jeune domestique, Jacques Duez, pendu au plafond. Ce malheureux enfant n'avait que quinze ans.

M. Parent s'empressa, au moyen d'une échelle, de détacher le corps. Mais tous les soins furent inutiles et ne purent le rappeler à la vie.

On attribue ce triste subside à une cause futile. Jacques Duez avait reçu de ses parents une pièce de 20 francs pour faire en leur nom quelque paiement. Il se laissa entraîner à la dépenser dans un cabaret. Les regrets qu'il en éprouva dans la suite l'auraient déterminé à se punir d'un moment d'oubli par la mort!

— VALENCIENNES. — On annonce que, dimanche prochain, un émule de Blondin, traversera la Grande-Place sur la corde raide...

— FERFAY. — M. Poumayrac, ancien ingénieur en chef des mines de Ronchamp, dans la Haute-Saône, vient d'être choisi comme ingénieur en chef de Ferfay, sous la direction du conseil d'administration de la nouvelle Compagnie.

— SAINT-OMER. — Hier la Cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné à trois ans de prison Louis Dessain, cordonnier à Aire, pour coups suivis de mort, sans intention de la donner, à sa femme Elisa Lesecq, — et Réant, aux travaux forcés à perpétuité pour incendie volontaire qui a causé la mort de trois personnes à Saint-Venant.

— LE CATEAU. — Un accident qui eût pu avoir de graves conséquences est arrivé, samedi dernier, à Mme Romanette, propriétaire.

Un ancien puits non voûté s'est subitement entr'ouvert sous ses pieds au moment où elle entrait dans sa cuisine. Grâce à son embonpoint, elle n'est tombée qu'à mi-corps dans ce gouffre. A force d'énergie et de sang-froid elle réussit, après de grands efforts, à se retirer seule de ce mauvais pas.

Les blessures qu'elle s'est faites sont heureusement peu graves.

Ce puits, qui mesure 19 mètres de profondeur, était fermé depuis 29 ans.

— QUIÉVY. — Lundi dernier, 13 courant, quelques bouchers se trouvaient dans la cour du sieur Claisse, bouchers à Quiévy, cherchant à se rendre maîtres de plusieurs taureaux furieux; l'un de ces dernier était parvenu à acculer contre un mur le sieur Dherbommez, boucher à Caudry, et il allait infailliblement l'éventrer; quand la garde Richez, qui était en train de tisperser les enfants, s'élança courageusement à son secours et asséna sur la tête du bureaux un vigoureux coup de bâton. L'animal furieux se tourna alors vers Richez et le blessa à la cuisse; il aurait peut-être payé cher son dévouement si son chien n'avait saisi le taureau par les naseaux: Richez eût alors le temps de se garer; sa blessure n'est pas grave. Quant à Cherbommez il en a été quitte pour un poignet foulé.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 juin. — Emile Haringkouke, rue Archimède, cour Lecomte, 4. — Elise Bekaert, rue Stéphenson, cour Dhellinin, 6. — Elise Petit, rue du Marquisat, 27. — Henri Lorthioir, au Cul-de-Four, carrière Delcroix, maisons Veuten. — Albert Frère, rue de Vaucanson, 27. — Louis Moine, rue Pellart prolongée, 23, fort Mulliez, maisons Lefebvre. — Marie Levas, rue des Parveaux, 32. — Julie Desplanques, rue du Collège, 50. — Henri Morel, rue des Longues-Haies, 241. — Richard Mercier, rue de Barbieux, cité Loridan. — Jules Meurisse, rue du Fontenoy, 194. — Raoul Venambre, rue du Vieil-Abreuvoir, 43.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 juin. — Victorine Leman, 36 ans, ménagère, rue du Coq-Français, 51. — Elodie Dorchies, 3 heures, rue du Beau-Chêne, fort Delestraint, 22. — Emile Seelens, 1 mois, rue Ste-Elizabeth, 37. — Faustin Selembier, 50 ans, boulanger, rue du Chemin-de-Fer, 5.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GRIMONPREZ-DUCATTEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, dans sa 76e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 18, à 10 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 11.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-NUTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Faustin-Hippolyte SALEMBIER, veuf de Dame Louise-Adelaïde NUTTE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1881, à l'âge de 50 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 18, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin-de-Fer, 5.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Il y a deux ou trois jours, M. le docteur Carette insistait dans une lettre que vous avez publiée, pour que l'administration prenne des mesures propres à empêcher le retour les épidémies qu'amènent trop souvent des grandes chaleurs.

Ces conseils étaient excellents, aussi notre administration s'est empressée de donner l'ordre à la ferme d'ébouage de faire déverser dans la partie du canal qui sert de décharge publique (c'est-à-dire au centre même de la ville) toutes les boues noires et infectes qui proviennent du curage des égouts. Ceux qui seraient tentés de douter de ce que j'avance, n'ont qu'à se rendre à l'endroit en question, ils verront en outre que l'on construit en face de la rue Pierre Motte, un barrage à travers le canal, de manière à former en cet endroit un réceptacle de tout ce que peut contenir l'égout de la rue de l'Union, que l'on a mis dernièrement en communication avec cette partie du canal.

Il y a, à proximité du lieu dont nous parlons, une société révolutionaire dont certains membres ont quelque influence sur ceux qui administrent notre ville, qu'ils veulent bien, en se rendant à leur cercle, jeter un coup d'œil sur ce cloaque fangeux et puant, ils reconnaîtront que leurs amis pourraient veiller davantage à la conservation de la santé publique.

Veuillez agréer, etc.

Un abonné républicain qui n'est pas sacristain.

ÉPHÉMÉRIDES

VENDREDI 17 JUIN. — *Sainte Juliette.*

1183. — INAUGURATION D'UNE NOUVELLE HALLE A PARIS.

La Halle de Paris existait depuis le dixième siècle. C'était un endroit couvert où les marchands des différents corps de métiers venaient débiter leurs marchandises. Cette première halle étant devenue insuffisante, Philippe-Auguste en fit bâtir une autre en 1183. La Halle prit dans la suite une telle extension qu'on fut obligé d'en construire plusieurs dans de différents quartiers de Paris.

Au XIVe siècle chaque corps de marchands avait une halle spéciale.

1487. — CRÉATION DE L'OFFICE DE MARÉCHAL D'ARME.

Le maréchal d'arme était un officier chargé d'enregistrer les armoiries des nobles et d'en vérifier l'authenticité.

Belgique.

— NIEUPORT. — Parmi les stations de bains du littoral belge, il en est une, qui mérite à tous les titres d'être plus connue: c'est Nieuport-Bains.

Nous devrions dire la cité Benjamin Crombé; car ce dernier est l'heureux propriétaire de la majeure partie de Nieuport; et rien ne lui coûte pour rendre ce séjour réellement délicieux.

Les villas et les digues sont superbes. La plage est incontestablement la plus belle du littoral; aussi, 7 à 8000 bains ont été pris l'année dernière sur ce sable fin; et le nombre des baigneurs ne peut qu'augmenter: M. Crombé, qui est le gentleman par excellence, s'efforce d'être agréable aux étrangers, en leur procurant le plus de distractions possibles.

Les hôtels sont confortables et parfaitement tenus, les prix sont modérés. (Le grand hôtel des bains est le plus recommandable.)

De nombreuses familles du Nord de la France se disposent cette année à passer la saison à Nieuport.

— BRUXELLES. — Lundi la reine partait de fort bon matin de Laeken pour se diriger, au grand trot des quatre magnifiques chevaux alezans qui font l'admiration de tous les connaisseurs, vers le village de Basel où se trouvent les superbes serres du vicomte Vilain XIII.

A dix heures, Sa Majesté traversait la populeuse commune de Tamise et bientôt elle s'arrêtait dans une riante prairie où elle se mit à faire une ample récolte de fleurs des champs. Les chevaux furent dételés et attachés à des arbres. La Reine fit un déjeuner sur l'herbe.

Ce n'est pas la première fois que la Reine va à Tamise. Il y a deux ans, elle a visité le pont qui est jeté sur l'Escaut et qui est une des merveilles de l'art hydraulique. La voiture est restée en deçà de la rivière de la Reine, accompagnée de deux dames d'honneur, entra dans dans le village où personne ne la reconnut.

Les trois voyageuses se firent servir un déjeuner tout à fait champêtre dans un cabaret intitulé: *In het Hemelryk*. Tout ce qu'il y a de plus simple: du café, des œufs, du fromage blanc. La promenade fut poussée du côté du Thielrode: il s'agissait de passer l'Escaut en barquette.

Un campagnard travaillait là au regain. La Reine lui demanda de la transborder elle et ses compagnes. L'homme des champs ne paraissait pas trop disposé à ce désir. « Attendez donc, dit-il, que j'aie fini mon travail » Sa Majesté attendit patiemment.

Lorsqu'enfin elle se trouva dans la barquette et au milieu du fleuve, elle tendit au nautonnier un louis: « Voici dit-elle avec un gracieux sourire, un cadeau de votre souveraine. » Ou juge de la tête que fit le pauvre campagnard.

— L'auteur du vol important que nous avons annoncé dernièrement vient d'être, arrêté à Londres, où M. Sturbelle avait été appelé, il y a peu de jours, par dépêche télégraphique. Les bijoux sont retrouvés.

Le voleur s'était présenté à Londres chez un brocanteur à qui il avait offert les bijoux. Le brocanteur lui proposa de les lui acheter à un certain prix; le voleur ayant déclaré la somme insuffisante, le brocanteur l'ajourna à 48 heures. Le lendemain il lisait dans les journaux que M. Sturbelle offrait 20,000 francs de récompense à qui lui ferait découvrir le voleur et le mettre à même de rentrer en possession des bijoux volés.

Aussitôt le brocanteur télégraphie à M. Sturbelle qui part pour Londres, sans s'inquiéter de la réunion de ses créanciers, à laquelle il devait assister, et des suppositions fâcheuses que pouvait faire naître, à la veille de cette réunion, son départ précipité. Il arrive à Londres. Le brocanteur avait prévenu la police. Quand le voleur revint, nanti de tous les bijoux, il se trouva en face de M. Sturbelle et des agents. Il était pris, — ou plutôt ils étaient pris, car ils étaient trois, une femme et deux hommes. Tous les trois sont entre les mains de la justice.

M. Sturbelle a fait immédiatement afficher à la vitrine de son magasin la dépêche annonçant cette triple capture.

Les voleurs sont d'origine américaine. C'est mercredi soir que le parquet de Bruxelles a été informé de leur arrestation à Londres.

FAITS DIVERS

— Hier a eu lieu, sous la présidence de Louis Blanc, une réunion des membres du comité pour l'érection de la statue de Victor Hugo.

L'assemblée a nommé une sous-commission de vingt membres pour s'occuper des détails matériels. Cette sous-commission entrera en fonctions après-demain.

M. Ferdinand de Lesseps a mis à la disposition du comité une des salles de l'administration du canal de Suez. Le siège social du comité pour l'érection d'une statue à Victor Hugo est donc, à partir d'aujourd'hui, rue Charras, n° 9.

— Le Grand Prix de Paris, au tir aux pigeons du Bois de Boulogne, a été gagné par M. L. de Dordolot, tuant 12 pigeons sur 13; M. C. Rembielnski était second, avec 11 pigeons sur 13, et M. le comte F. du Chastel troisième, avec 8 sur 9.

Quarante-sept tireurs ont pris part à ce concours. — En outre de la coupe, la poule était de 2,679 fr.

— Les amnistiés revenus de la Nouvelle-Calédonie vont-ils inaugurer le système des revanches personnelles? Le *Moniteur universel* annonce que deux amnistiés, revenus en France à bord de la *Loire*, se sont rendus à l'hôtel de M. l'amiral Jauréguiberry, pour lui reprocher de les avoir fait condamner à la double chaîne, à la suite d'un rapport qu'il fit sur leur tentative d'évasion. M. Jauréguiberry était absent. Les deux anciens déportés ont annoncé leur visite pour jeudi prochain à l'ancien ministre de la marine.

— Le célèbre nain, le commodore George Washington Morrison Nutt, vient de mourir à New-York, à l'âge de 36 ans.

Lorsqu'il fut engagé par Barnum en 1860, Nutt ne mesurait que trente pouces. Mais il grandit un peu depuis, et il atteignait à sa mort 3 pieds 6 pouces.

Il était toujours accompagné de son frère Rodney Nutt, qui lui servait de cocher dans ses promenades à travers New-York. Après avoir fait les délices des Américains trois années durant, le commodore accompagna Tom Pouce et la troupe de Mennie Warren dans leur voyage autour du monde.

Ces deux célébrités lilliputiennes eurent un succès prodigieux dans toutes les capitales notamment à Paris et à Londres.

— Une vente fort curieuse doit avoir lieu prochainement à l'hôtel Drouot.

Une collection d'affiches politiques de la Révolution de 1848, de l'Empire, du siége et de la Commune de Paris, de la présidence de M. Thiers, de celle du maréchal de Mac-Mahon, sera mise aux enchères.

Cette collection, à laquelle sont joints de nombreux journaux illustrés, se compose de plus de sept mille pièces différentes.

— Un fonctionnaire anglais communique le fait suivant: « Un PIGEON voyageur est arrivé le 26 mai dernier à Southampton, portant avis qu'un bâtiment en vue était en détresse et exposé à un grand danger, on a donc pu, grâce à cet avertissement, envoyer des secours instantanés. C'est une heureuse innovation que celle qu'on a eue d'entretenir des pigeons voyageurs sur les feux-flottants à distance des côtes le long du littoral.

— On mande de Rennes, 14:

« UN TERRIBLE DRAME vient d'avoir lieu à la Gouesnière. Le nommé Jean Jouquant, âgé de vingt-cinq ans, atteint d'aliénation mentale, déjeunait au milieu de ses parents, lorsqu'il se leva subitement, criant qu'il allait se tuer, et s'enfuit.

Jouquant père s'élança sur les traces de son fils; quand il le rattrapa, l'insensé était sur le bord d'un trou creusé par le nivellement de la voix ferrée en construction.

Cette excavation, de huit mètres de profondeur, contenait trois mètres d'eau. Jean voulut sauter dans le trou; son père l'enlaça à bras-le corps et chercha à le détourner de son projet. Mais le fou, empoignant à son tour le vieillard, l'entraîna dans le gouffre où ils se noyèrent. Ce matin, on retrouvait les deux cadavres. »

— Nos compatriotes, MM. Cordonnier et Fagel, sculpteurs, pensionnaires de l'école française de Rome viennent d'envoyer au Palais des Beaux-Arts à Paris, le premier, une tête d'étude; le second un bas-relief, *Jeune poète mourant*, et une copie en marbre du Ciscobole.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui:

Loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques.

Loi relative aux titres de capacité de l'enseignement primaire.

Décret portant convocation des conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux des départements de la Corse et de la Seine, et fixant la durée de leur session.

Décret portant promotions dans le corps de l'infanterie de marine.

Décret contenant un règlement d'administration publique des tramways et des chemins de fer d'intérêt local.

Décret nommant un ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées.

Arrêté instituant une commission à l'effet de diriger les dragages qui seront exécutés, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre prochains, dans la Méditerranée par le bâtiment de l'Etat le *Travailleur*, et d'étudier l'histoire naturelle des fonds de la mer de cette région.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégrammes adressés d'Algérie au ministre de la guerre.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Dépêches Télégraphiques
(Service particulier)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

L'insurrection Oranaise

Le ministre de la Guerre a reçu la dépêche suivante:

Le commandant du 19e corps à Guerre.

Alger, 16 juin, 9 h. 50 matin.

Le colonel Brunetière envoie le rapport suivant sur le combat d'hier contre les Laghouats:

La colonne des Laghouats est complètement anéantie: ils ont laissé 65 morts sur le terrain et emporté de nombreux blessés.

Parmi les morts se trouve un caïd des Laghouats, dont le drapeau est entre les mains de l'agha Shraoui, ainsi que des femmes, des enfants, de nombreux fantassins.

On peut porter à 1,500 le nombre des chameaux que nous avons pris.

Le combat a été engagé par les goums, d'une façon excessivement vigoureuse. Ma colonne, que j'avais formée en carré avec mon convoi au milieu, n'a pas eu à faire usage de ses armes.

La tenue de la troupe a été calme, et nous avons appuyé les goums pendant environ 5 kilomètres.

Les Harrars ont perdu une vingtaine d'hommes parmi lesquels le Caïd des Chouias, qui a été très grièvement blessé.

Nous avons repris trois Espagnols qui ont échappé à la destruction des chantiers d'alfa.

Je suis presque certain, d'après la quantité de chameaux pris et la présence de femmes et d'enfants, que les Laghouats, après avoir rejoint Bou-Amena, s'étaient chargés d'amener, par l'est du Chott, la majeure partie du convoi de ce dernier, ainsi que les femmes, les enfants et sans doute les troupeaux des tribus des Harrars et des Gharaka qui avaient fait leur soumission à l'agitateur.

Bou-Amena, avec le reste de son convoi, après avoir successivement cherché à traverser le Chott à Amiat-Dierkia et Sfisifa, ce qu'il n'a pu faire, à cause de la proximité ou de la présence des colonnes Détrie et Duflihol, se dirigeait sur le Kreide-el-Bedrous.

J'apprends à l'instant que, sachant ce passage gardé par la colonne Mallaret, il a appuyé plus à l'ouest. Le goum de Saïda serait sur ses traces, appuyé par six compagnies d'infanterie, une section d'artillerie et un escadron, qui sont à Khaifallah. On suppose que le goum de Beni-Malhar, de la colonne Mallaret serait donc prévenu de sa marche.

Le calme se rétablit à Saïda et aux environs.

J'ai de bonnes nouvelles de Géryville.

Le goum du commandant Fossoyeur vient d'enlever aux insurgés un millier de moutons et un troupeau de bœufs.

L'insurrection algérienne

Alger, 16 juin.

Les lettres de Saïda du 13 juin confirment que l'alarme y fut très-chaude.

Les Espagnols habitant l'annexe de Saïda prirent nos goums venant de Mascara pour des cavaliers ennemis et se précipitèrent dans la redoute de Saïda.

Les chasseurs d'Afrique et les goums occupaient les hauteurs. Des nouvelles exagérées sur le massacre des travailleurs d'Alfa et sur les ravages ennemis entretenaient la frayeur.

Vers le soir, de longues files de charrettes arrivèrent ramenant aux alfatiers leurs familles et leurs bagages. Les femmes pleuraient, criant que les insurgés avaient tué leur père, leur frère ou leur mari. Pendant la nuit les troupes rentrèrent, escortant de nouveaux convois de charrettes.

Le lendemain, 13 juin, Bou-Amena comptait provoquer un soulèvement parmi les indigènes de Saïda, à la faveur du marché qui devait être tenu; mais le marché n'eut pas lieu et les troupes rentrées empêchèrent la réalisation de ce plan.

Dès le soir de ce même jour, on était rassuré, mais on continuait à faire bonne garde.

La Tripolitaine et la France

On assure, disent les *Débats*, que Nazif-Pacha, le gouverneur général de la Tripolitaine, pousserait en ce moment les tribus de la frontière à s'unir contre la France.

Mission Tunisienne en France

Marseille, 16 juin.

Mutapha a visité, dès ce matin, quelques quartiers de la ville et a fait ces emplettes dans divers magasins.

Rentré à l'hôtel, il a reçu la visite du préfet en costume civil et des généraux Guyon-Vernier et Daubigny, en uniforme de petite tenue.

Il a déjeuné avec M. Zirio, un de ses amis particuliers, membre de la colonie italienne.

Il visitera après déjeuner le jardin zoologique, les principaux monuments et les ports, et rendra les visites qu'il a reçues.

Mustapha quittera Marseille ce soir par le train rapide de 6 heures 20 et passera la journée de demain à Lyon. Il sera après-demain à Paris.

Les drapeaux tunisiens et français et le drapeau portant les armes de Marseille flottent au balcon de l'hôtel.

La révision de la Constitution

Paris, 17 juin.

La *République française* manifeste ses rancunes contre le Sénat, en multipliant ses articles révisionnistes.

Elle prévoit la nécessité de la révision de la Constitution.

« La coalition du Sénat le 9 juin, dit ce journal, et ses votes ultérieurs démontrent bien que le mode d'élection du Sénat est dangereux. »

L'ambassade tunisienne

Paris, 17 juin.

Mustapha sera reçu, mardi ou mercredi, à l'Elysée, avec tout le cérémonial usité pour les ambassadeurs étrangers.

La rédaction de la « France »

Paris, 17 juin.

M. Charles Laurent a écrit au *Figaro* que son départ de la *France*, en compagnie de trois autres rédacteurs avait pour seule cause la nouvelle ligne politique suivie par ce journal depuis le vote du scrutin de liste par la Chambre des députés.

A l'Académie

M. Pasteur, l'illustre savant, pose ces aujourd'hui sa candidature au fauteuil laissé vacant, à l'Académie française, par la mort de Littré.

Il aura pour concurrents: MM. Sully-Prudhomme et Paul de Saint-Victor.

La santé de M. Dufaure

On n'a pas de meilleures nouvelles de la santé de M. Dufaure.

L'ancien président du conseil des ministres est toujours en proie à de violentes souffrances, dont l'issue est malheureusement fort redoutable.

Le voyage de M. Ferry

M. Jules Ferry, président du Conseil, quittera Paris demain soir, pour se rendre à Epinal, où il va assister au concours regional.

Le lendemain dimanche, un banquet lui sera offert, dans lequel il doit, dit-on, prononcer un grand discours.

M. Jules Ferry sera de retour à Paris lundi soir.

La France et le Vatican

On lit dans le *Clairon*:

« L'accord n'est pas établi, jusqu'à présent, entre le Sainte-Siège et la France en ce qui concerne le chapeau qui revient à cette dernière, par suite du décès de S. E. Mgr le cardinal Régnier. C'est même ce qui a retenu à Rome M. Desprez, bien au delà de ses prévisions.

» Nous avons dit que la curie romaine repousse Mgr Guilbert. Ajoutons que c'est moins à cause des opinions gallicanes professées par le prélat que parcequ'il n'est pas archevêque. »

Andorre

On télégraphie de Toulouse, 16 juin au *Clairon*:

« La lutte à Andorre a duré trois jours entre le parti des *Vieux*, attaché à la France et le parti *révolutionnaire*, qui prétend à l'indépendance.

» Un combat sanglant a eu lieu près d'Ercas, dans lequel les deux camps ont eu dix morts et une cinquantaine de blessés.

» Vainqueurs et vaincus ont signé un *convenio* ayant pour objet le rétablissement de l'ancienne constitution et de l'autorité des exprinces français et espagnols.

Hartmann

La *Justice* « croit savoir que Hartmann est parti pour l'Amérique, il y a une dizaine de jours; il serait donc extrêmement difficile, ajoute ce journal, de l'arrêter en Allemagne. »

La statue de M. Thiers

Saint-Germain-en-Laye, 16 juin.

La nuit dernière, on a tenté de faire sauter avec de la dynamite la statue élevée, l'année dernière, en l'honneur de M. Thiers.

Des proclamations du comité socialiste et communaliste de Paris ont été trouvées au pied de la statue et ont été saisies.

Une enquête est commencée.

Les obsèques de M. de Banneville

Paris, 16 juin.

Les obsèques de M. le marquis de Banneville, ancien ministre des affaires étrangères, ancien ambassadeur, membre du conseil d'administration de la société de l'Union générale, ont eu lieu aujourd'hui, à midi, en l'église St-François-Xavier.

Le 75e régiment de ligne rendait les honneurs au regretté défunt, en sa qualité de grand officier de la Légion d'honneur.

Dans l'assistance, qui était très nombreuse, nous avons remarqué MM. le maréchal de Mac-Mahon, le duc de Broglie, le duc Decazes, l'amiral de Montaignac, le général de Rochebouët, Bontoux, directeur de la Banque de l'*Union générale*, Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*; J. Valfrey; le marquis de Beauvoir, le comte de Madre, le marquis d'Harcourt, le général Broye, etc.

M. l'abbé Salmon, vicaire de la paroisse, a chanté la messe des morts; c'est M. l'abbé Roquette, chanoine honoraire, curé de la paroisse, qui a donné l'absoute.

L'Angleterre et le Protectorat Français à Tunis.

Londres, 16 juin, 9 h. 20.

CHAMBRE DES COMMUNES. — M. Dilke, répondant à M. Ctiway, dit que les arrengements qui existent concernant la commission financière de Tunis, ne paraissent pas devoir être modifiés par la commission récente de M. Roustan. Au reste, les instructions envoyées à M. Reade, au sujet des relations à entretenir avec le gouvernement tunisien, seront dans le prochain *Blue Book*.

M. Churchill, demande si l'agent anglais a maintenant accès auprès du Bey.

M. Dilke répond que, puisqu'une interpellation sur le même sujet doit avoir lieu demain, c'est seulement demain qu'il répondra à la question de M. Churchill.

L'incident occasionné par la question de M. Churchill est assez vif

M. Dilke fait remarquer qu'il serait déraisonnable de demander une réponse immédiate sur une question importante et délicate pendant que les négociations continuent.

M. Gladstone répondant à M. Brégys, dit que la question du remboursement de rançons d'anglais capturés par des brigands, est à examiner. Une décision n'est pas encore prise à ce sujet.

La discussion du Bill sur la loi agraire est reprise.

Le prince impérial du Japon à Paris

Le prince impérial du Japon, Higas-hi-Fushimi-No-Mya, est arrivé à Paris hier soir. Sous peu de jours, il quittera notre capitale pour se rendre à Londres, où il est attendu.

DERNIÈRE HEURE

Retour d'une partie des troupes de l'expédition

Marseille, 17 juin, 11 h. m.

Le général Vincendon, son état-major, le 40e de ligne et 2 compagnies du 7e régiment de chasseurs à pied sont arrivés dans la matinée à bord du transport *La Corrèze*. Ils débarquent en ce moment.

Plusieurs maisons sont pavoisées.

Les puissances européennes et la Tunisie

Londres, 17 juin, 2 h. 55 s.

On annonce que l'Autriche et l'Allemagne conseillent à la Porte d'accepter les faits accomplis en Tunisie.

SÉNAT
(Service télégraphique particulier)

Séance du 17 juin

Présidence de M. LEROYER

BRUITS DE COULOIRS

Les tribunes sont à peu près, vides aujourd'hui, les couloirs sont aussi peu mouvementés que ceux de la chambre.

On dit que l'absence de M. Léon Say de la séance d'hier a été motivée par un entretient qu'il a eu avec l'ambassadeur d'Angleterre. On se souvient que, l'an dernier, M. Léon Say a représenté la France à Londres.

On commente le discours de M. Ferry a Epinal.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de jeudi.

Après diverses modifications et rectifications demandées par MM: Labiche et Henri Martin, le procès-verbal est adopté.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Alpes-Maritimes à contracter un emprunt pour la construction d'une maison d'arrêt à Nice.

Le projet est adopté.

L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE

Le Sénat reprend ensuite la 2e délibération sur le projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

M. le colonel MEUNIER dit que M. le général Farre, ministre de la guerre, demande de réserver la discussion de certains articles.

M. BOFFINTON demande le renvoi de la discussion à la prochaine session.

Vu l'absence du ministre de la guerre, la discussion est remise à demain.

LA RÉPRESSION EN ALGÉRIE

L'ordre du jour appelé la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de conférer aux administrateurs des communes mixtes, en territoire civil, la répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

M. le général ARNAUDEAU combat les droits de répression accordés à l'autorité civile.

M. CASIMIR FOURNIER, rapporteur, lui répond.

L'amendement de M. Robert est repoussé.

Les autres articles du projet sont adoptés.

On passera à une 2e délibération.

Au moment où ce lève la séance M. le ministre de la guerre fait savoir qu'il assistera à la séance de demain.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTES
(Service télégraphique particulier)

Séance du 17 juin 1881.

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont calmes aujourd'hui. M. Philippoteaux dit que M. Gambetta est favorable au départ de la Chambre à la date du 25 septembre.

Quelques députés bonapartistes annoncent qu'ils provoqueront un incident lors de la discussion du budget.

M. Haentjens est félicité par ses amis, au sujet de son discours d'hier.

LA SEANCE

A 2 heures, l'un des secrétaires de la Chambre donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines
A LONDRES

Londres, 16 juin, 6 h. 10 s.
Ventes, 11,000 balles.
Le marché est ferme.

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 16 juin.

Froments. Peu d'acheteurs par suite de l'élévation des prix.

Seigles calmes.

Pétrole. Tendance calme.

Disponible 19.50, courant 19,25, juillet 19,75, 4 derniers, 21,25.

Sucre. Tendance soutenue.

Disponible 61.25

3 d'oct. 54.00.

Cafés affaires actives. On a vendu 1134 sacs Rio de 28 3/4; à 28 cents; 1500 Santos de 32 à 33 cents et 500 Haïti de 34 1/2 à 36 3/4 cents le 1/2 kil. acq.

Londres, 16 juin.

Temps nuageux.

Cargaisons flottantes.

Marché plus calmes, prix sans variation.

Cargaisons arrivées 2, a vendre 9.

Londres, 16 juin.

Sucres bruts calme. Prix fermes.

Raffinés affaires actives; prix plus fermes. On cote marque Lebaudy 30/3.

Sucres de betteraves et en Pains plus fermes.

Marseille, 15 juin.

Blés. Bonne demande régulière prix bien tenus. Ventes de la journée 15,800 qtx. dont 12,000 à livrer.

Importations 43,617 qtx.

Ghirka Nicolaïeff 26,50, Ghirka Odessa poids 126/124 k. 31.75, Tendre Bombay 26,50.

Graines oléagineuses: Calmes. On a vendu 4,800 qtx. Arachides Bas-de-Cote 23.50, Sesames Tarsons 44,50, Vélo 43, Smyrne 47,50, Pavots Calcutta à livrer 36 les 100 kil.

Cafés fermes. On a vendu 1,680 sacs Moka Oden trié à 133, Rio Janeiro de 61, à 65 les 50 kil. ent.

Ducasse du PILE

M. Carlos PROUVOST, cabaretier *Au Palais*, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera, dans son vaste jardin, deux GRANDS BALS CHAMPÊTRES les dimanche 3 et lundi 4 juillet.

Prix d'entrée: 50 cent. par personne.

DUCASSE DE WATTRELOS

M. Jules GUYOT, cabaretier à la *Guinguette*, route de Wattrelos, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera un **grand bal champêtre**, *le dimanche 19 juin.*

Prix d'entrée: 0,40 c. par personne.

KERMESSE DU MONT-A-LEUX

Voici le programme des fêtes qui seront données les 19, 20, 21 et 22 Juin 1881:

Dimanche 19. — GRANDE COURSE POUR HOMMES DITS VOLANTS (le costume est de rigueur). 1er prix, 20 fr., 2e, 10 fr., 3e, 5 fr.

L'inscription se fera chez Verbecke.

MAT DE COCAGNE, garni de très beaux prix.

L'inscription se fera chez Henri Clovis.

Le soir illuminations générales.

Lundi 20, à 6 heures du matin. — CONCOURS DE PINSONS, chez M. Scaldevaert.

Un Prix d'honneur de 5 francs sera décerné au vainqueur.

A 4 heures. — GRAND CONCOURS D'HARMONIE MILITAIRE, par la *Société Philharmonique* de Mouscron, sous la direction de M. Vancopenolle.

A 6 heures. — TIR A LA CIBLE CHINOISE, offert au corps des Pompiers de Mouscron.

A 11 heures. — RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

Mardi 21 juin, à 3 heures. — GRAND CONCOURS D'ORGUES D'ALLEMAGNE.

A 6 heures. — GRAND CONCOURS D'ACCORDÉONS, 20 francs de prix seront décernés aux vainqueurs.

Mercredi 22 juin, à 4 heures. — JEUX DE BOULE, pour les hommes du hameau.

A 6 heures. — JEUX DE BOULE pour les femmes.

Fait à Mont-à-Leux, le 7 juin 1881. Des commissaires seront nommés